

Nouvelle fronde à l'Afer, dont la gouvernance est critiquée

Par Anne Bodescot

Le Figaro.fr Le 18/05/2011

La célèbre association d'épargnants fait face à la contestation d'une dizaine de courtiers.

Nouveaux remous à l'Afer, l'association d'épargnants qui regroupe quelque 740.000 adhérents et propose le plus célèbre contrat d'assurance-vie français.

Cette fois, c'est un collectif rassemblant quelques courtiers «historiques», distributeurs du contrat, qui mène la fronde. À l'approche de l'assemblée générale de l'association le 29 juin prochain, à Nantes, il souhaite «restaurer la gouvernance de l'association» et plaide pour que les adhérents prennent part au vote et «se réapproprient leur contrat».

Emmené par deux syndicats de courtiers, ce collectif estime que l'association perd son indépendance face à l'assureur du contrat, Aviva. «Le logo d'Aviva est désormais présent partout. Le contrat “dépendance” lancé par l'Afer a été voulu et conçu par Aviva, l'Afer a juste apposé son cachet dessus», avance l'un des contestataires.

Les frondeurs critiquent aussi la composition du conseil d'administration, jugé trop peu représentatif des adhérents et trop proche du président de l'association, Gérard Bekerman. Ils déplorent également la gestion par l'association des suites du procès des fondateurs (Gérard Athias et André Le Saux).

Collecte en baisse

Cette rébellion survient à un moment délicat pour l'Afer. Elle a annoncé l'an dernier une rémunération décevante pour son contrat (3,52%). Et elle est confrontée à une baisse de 35% de la collecte sur les quatre premiers mois de l'année (par rapport à la même période l'an dernier), dans un marché devenu difficile. Cette fronde fait en outre écho au combat mené ces dernières années par François Nocaudie, le fondateur de SOS Principes Afer, en guerre lui aussi contre l'association.

Concrètement, ce collectif - appuyé par près de 9000 adhérents - proposera cinq résolutions à la prochaine assemblée. Il demande par exemple un président à plein temps pour l'Afer, ou encore un encadrement des rémunérations du président et des membres du conseil d'administration.

Mais il dénonce par avance les modalités de vote. «Les adhérents renvoient spontanément leur pouvoir au président. L'an dernier, celui-ci disposait de 70.000 pouvoirs sur 110.000 votants, ce qui enlève toute possibilité de débat démocratique», explique-t-il. D'où son désir d'inciter les épargnants à s'intéresser un peu plus à la gestion de leur association.

Face à cette nouvelle contestation, le président Bekerman veut rester serein. «Tout va bien à l'Afer. Je suis très attaché au fonctionnement démocratique de l'association. Ce collectif passe tout son temps à attaquer l'Afer; pour ma part, je suis le président de tous les adhérents et consacre toute mon énergie à les défendre pour assurer le développement de l'Afer», précise-t-il.